

*Projet*

*La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française*

**Portrait national des  
services à la petite enfance  
offerts en français  
en milieu minoritaire**

Préparé par  
**Odette Langlais**  
Consultante en éducation

Pour le  
**Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les études  
minorités (CIRCEM), Université d'Ottawa**

En collaboration avec  
**La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants**  
et  
**La Commission nationale des parents francophones**

**mai 2002**

## Table des matières

	<b>page</b>
Introduction .....	1
Les services à la petite enfance : définitions et cadre institutionnel .....	2
Fiche no. 1 Initiatives fédérales .....	3
Le programme d'action communautaire pour les enfants	
Le Plan d'action national pour les enfants	
Les Centres d'excellence pour le bien-être des enfants	
Fiche no 2 Terre-Neuve-et-Labrador .....	7
Fiche no 3 Île-du-Prince-Édouard .....	10
Fiche no 4 Nouvelle-Écosse .....	12
Fiche no 5 Nouveau-Brunswick .....	14
Fiche no 6 Ontario .....	16
Fiche no 7 Manitoba .....	21
Fiche no 8 Saskatchewan .....	23
Fiche no 9 Alberta .....	25
Fiche no 10 Colombie-Britannique .....	27
Fiche no 11 Yukon .....	29
Fiche no 12 Territoires du Nord-Ouest .....	30
Fiche no 13 Nunavut .....	31
Fiche synthèse .....	32
Bibliographie .....	35
Liste des personnes ressource .....	36

## Introduction

Le projet *La petite enfance : porte d'entrée à l'école de langue française* est le fruit d'un partenariat entre le Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les études minoritaires (CIRCEM) de l'Université d'Ottawa et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE). Financé par Patrimoine canadien, le projet se penche sur l'éducation à la petite enfance en milieu minoritaire francophone. Il prévoit l'examen des pratiques en cours dans le domaine de la petite enfance dans cinq différentes communautés francophones du pays.

Le présent document permet de dresser le contexte général et de placer les cinq études de cas dans un cadre national plus large. Il tente de répondre à la question suivante : Quels sont les services à la petite enfance offerts aux francophones en milieu minoritaire et quels sont les enjeux entourant cette première étape de l'éducation en français? Ce portrait des initiatives fédérales et des services à la petite enfance dans les provinces et les trois territoires est bref et succinct. Nous présentons un survol de la question et une brève analyse du dossier à la fin du document (fiche-synthèse).

Cette recherche a comme point de départ une étude complétée pour la Commission nationale des parents francophones (CNPF) en février 2000 et intitulée *Document de réflexion et ébauche d'un plan d'action sur le développement du préscolaire en milieu minoritaire - Revenir aux sources*. Cette étude incluait un bilan des services et des enjeux dans les provinces et territoires, bilan mis à jour pour cette présente étude, en collaboration avec la CNPF. *Revenir aux sources* incluait également des thèmes tels que la pertinence de l'éducation préscolaire en milieu minoritaire et la profession / formation des éducatrices qui ne sont pas traités ici. Nous avons ajouté dans cette étude une section sur les initiatives du gouvernement fédéral. Étant donné le rôle important joué par les Fédérations des parents dans le dossier de l'éducation de la petite enfance en milieu minoritaire et la nature de l'étude *Revenir aux sources*, le présent portrait souligne le point de vue des parents dans le dossier de la petite enfance. De plus, étant donné que les services à la petite enfance débordent parfois le secteur de l'éducation, nous incluons quelques informations sur les projets touchant la santé des enfants. De façon générale, les gouvernements provinciaux et territoriaux privilégient une approche plus intégrée et interdisciplinaire, alliant l'éducation, la santé et les services sociaux.

Le présent portrait débute par la présentation du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent les services à la petite enfance. Il se poursuit avec une brève description des initiatives fédérales et la présentation des services et des enjeux dans les neuf provinces et les trois territoires. Il se termine par une fiche synthèse, la bibliographie et la liste des personnes ressource contactées lors de la recherche.

## Les services à la petite enfance : définitions et cadre institutionnel

Les services à la petite enfance ou services préscolaires incluent une grande variété de services et de programmes d'apprentissage destinés aux enfants de 0 à 5 ans inclusivement. Nous présentons dans les tableaux pour chaque province et territoire les programmes de garderies, de prématernelle et de maternelle, les centres de ressources préscolaires et les groupes de jeux. La terminologie varie d'une province à l'autre. Dans ce document, nous utilisons le terme *maternelle* pour les services offerts aux enfants de 5 ans et celui de *prématernelle* pour les services offerts aux enfants de 3 et 4 ans.

L'Ontario est la seule province qui utilise une terminologie différente, soit le jardin d'enfants pour les 5 ans et la maternelle pour les 4 ans.

Service à la petite enfance	Clientèle	Cadre institutionnel
<b>Garderie</b>	enfants de 18 mois à 6 ans. Les services de garde en milieu scolaire accueillent des enfants de plus de 6 ans.	Les garderies peuvent être : - privées; - des coopératives de parents; - des organismes sans but lucratif. On retrouve des garderies en établissement et en milieu familial. Certaines garderies sont rattachées à la prématernelle et/ou sont situées dans l'école française. Des programmes de support financier pour les familles défavorisées sont offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux.
<b>Prématernelle</b> (en Ontario : maternelle pour les 4 ans)	3 et 4 ans De 2 à 5 demi-journées par semaine sauf en Ontario où c'est offert à temps plein pour les 4 ans.	Les prématernelles peuvent être : - privées; - des coopératives de parents; - des organismes sans but lucratif. En Ontario, les prématernelles 4 ans sont intégrées au système scolaire et sont gérées et financées par les conseils scolaires. On retrouve les prématernelles dans les écoles françaises, dans les centres scolaires communautaires ou dans des endroits tout à fait séparés. Certaines offrent des programmes de francisation.
<b>Maternelle</b> (en Ontario : jardin d'enfants)	5 ans	Les gouvernements provinciaux financent la maternelle 5 ans à mi-temps ou à temps plein. Les maternelles sont intégrées au système scolaire et sont gérées par les conseils scolaires. Une seule exception : la maternelle à l'Île-du-Prince-Édouard demeure privée mais reçoit un financement important du gouvernement.
<b>Centre de ressources préscolaires</b>	Destinés aux parents et à leurs enfants d'âge préscolaire	Ces centres offrent des livres, des jeux et du matériel pédagogique à prix modique. Les parents utilisent les ressources à la maison pour animer l'apprentissage de leurs enfants. Ces centres sont généralement mis sur pied et gérés par les fédérations de parents.
<b>Groupe de jeux ou « mini franco-fun »</b>	Destinés aux enfants de 2 à 6 ans et à leurs parents	Un groupe de parents et d'enfants se retrouve pour jouer et parler en français durant quelques heures une fois par semaine. L'activité est organisée et financée par des parents ou par les fédérations de parents. Il y a parfois un animateur ou une animatrice.

## **Fiche no 1. Initiatives fédérales**

Nous présentons trois initiatives fédérales visant la petite enfance :

- Le programme d'action communautaire pour les enfants. L'information provient du site de l'union sociale <http://unionsociale.gc.ca>.
- Le Plan d'action national pour les enfants. L'information provient du site de l'union sociale.
- Les Centres d'excellence pour le bien-être des enfants : L'information provient du site de Santé Canada [www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse/centres/](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/enfance-jeunesse/centres/).

### **Le programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)**

Le Programme d'action communautaire pour les enfants a été annoncé par le gouvernement fédéral en mai 1992. Le programme verse des fonds à des groupes communautaires qui livrent des services pour répondre aux besoins de développement des enfants à risque de moins de sept ans. Une aide financière à long terme est accordée aux groupes.

L'action communautaire porte principalement sur la prévention. Son but est de permettre aux communautés de développer un ensemble de services intégrés pour promouvoir la santé et le développement social des enfants vulnérables et de leurs familles. Les services englobent des activités d'éducation et d'intervention. L'action communautaire favorise un investissement dans les enfants pour leur donner un meilleur départ dans la vie, pour qu'ils soient prêts à fréquenter l'école et pour qu'ils puissent participer pleinement à la société une fois devenus adultes. Les services prévus incluent des centres de ressources pour les parents et les familles, des centres de développement de l'enfant, l'éducation des parents et la stimulation de l'enfant. Les groupes cibles sont :

- les enfants qui vivent dans les familles à faible revenu;
- les enfants qui vivent dans les familles de parents adolescents;
- les enfants qui éprouvent des retards de développement, ainsi que des problèmes sociaux, émotifs et comportementaux;
- les enfants agressés et négligés; et
- les gens qui ont ou sont susceptibles d'avoir de jeunes enfants à risque.

Le programme est mis en œuvre par les bureaux régionaux de Santé Canada et administré par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Les priorités de l'action communautaire sont déterminées avec les provinces et territoires et diffèrent d'une juridiction à l'autre selon la situation locale.

### **Le Plan d'action national pour les enfants**

Le Plan d'action national pour les enfants est le résultat d'un long processus de négociation et de collaboration entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Le Conseil fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales créé en 1996 a coordonné les travaux préliminaires en vue d'élaborer le Plan. Le Conseil a publié en mai 1999 une série de documents sur le Plan et a invité les Canadiens à participer à une consultation visant à établir une stratégie nationale pour les enfants.

Plusieurs organismes francophones sous le leadership de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) ont communiqué au gouvernement fédéral la situation

particulière des enfants francophones vivant en milieu minoritaire. Parmi ces organismes qui ont formé *Équipe francophonie 1999*, on retrouve la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et la Fédération nationale des conseillers et conseillères scolaires francophones.

La population a exprimé ses idées lors de tables rondes, de groupes de consultation et d'entrevues personnelles. Le rapport des consultations publiques sur la vision nationale pour les enfants du Canada a été rendu public en juin 2000. La vision est que tous les enfants canadiens disposent des meilleures conditions possibles pour s'épanouir pleinement. Les objectifs du Plan d'action sont d'avoir des enfants :

- en santé, sur les plans physique et affectif;
- en sécurité et protégés;
- qui réussissent leur apprentissage;
- socialement engagés et responsables.

Les recherches et l'expérience suggèrent six domaines interdépendants d'intervention pour atteindre ces objectifs :

1. Appuyer le rôle des parents et renforcer la famille;
2. Favoriser davantage le développement de la petite enfance;
3. Améliorer la sécurité économique des familles;
4. Offrir des expériences d'apprentissage précoces et continues;
5. Promouvoir l'épanouissement de l'adolescent;
6. Créer des collectivités favorables, sûres et exemptes de violence.

Le Plan d'action national souligne le besoin d'une meilleure coordination entre les différents paliers de gouvernements, une meilleure concertation entre les intervenants et la nécessité d'articuler une approche holistique commune à tous. Le Plan propose des indicateurs du bien-être des enfants ainsi qu'une démarche pour partager les pratiques efficaces. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont initié un certain nombre d'initiatives qui reflètent le contenu du Plan d'action. Le gouvernement du Québec est d'accord avec les objectifs du Plan mais a décidé de ne pas participer à cette initiative parce qu'il désire assumer le plein contrôle des programmes destinés aux familles et enfants québécois.

En septembre 2000, le gouvernement du Canada a convenu d'un investissement initial de 2,2 milliards dollars étalés sur cinq ans, débutant en 2001-2002 et visant le développement des jeunes enfants. Ces nouveaux investissements permettront un meilleur accès aux services, le développement des programmes préscolaires et des services de garde, et l'information aux parents et le soutien familial. Plusieurs nouvelles initiatives sont et seront menées par les gouvernements provinciaux / territoriaux en partenariat avec le gouvernement fédéral. Déjà en 2002, on peut identifier des initiatives fédérales touchant la famille et les enfants, comme par exemple le congé parental prolongé de six mois à un an, l'augmentation de la prestation fiscale canadienne pour enfants, et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.

Selon la consultation effectuée par Égéria Conseils auprès des intervenants en petite enfance, le Plan d'action national pour les enfants semble peu connu dans les communautés francophones minoritaires (FCFA p. 46).

### **Les Centres d'excellence pour le bien-être des enfants**

Le Programme des centres d'excellence est l'une des contributions du gouvernement fédéral au Plan d'action national pour les enfants. Le mandat des centres d'excellence est d'améliorer la compréhension des besoins des enfants sur le plan de la santé physique et mentale en effectuant des recherches et en produisant de l'information pratique à l'intention de divers publics. L'approche des centres est collective et horizontale. L'accent est mis sur l'établissement et le maintien de partenariats solides. Le travail des centres vise à compléter les initiatives existantes et nouvelles au niveau fédéral, provincial et territorial.

Cinq centres d'excellence ont été choisis et annoncés en octobre 2000 parmi plus de 70 soumissions présentées par différents consortiums canadiens représentant un vaste éventail de secteurs et de disciplines. Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 20 millions de dollars afin d'établir cinq centres d'excellence pour le bien-être des enfants. Chaque centre recevra entre 500 000 \$ et 700 000 \$ par année entre 2000 et 2005, et réunira des professionnels de la santé, des universitaires et des chercheurs qui se pencheront sur des questions d'intérêt national touchant la santé et le bien-être des enfants canadiens. Un consortium d'organismes constitués en réseau pour partager l'information se charge d'effectuer les travaux. Le leadership est assuré par une équipe de partenaires principaux provenant des quatre coins du pays. Chaque consortium confie à l'un de ses principaux partenaires la responsabilité d'administrer le centre. Voici une courte description des cinq centres :

- Le Centre d'excellence pour les collectivités centrées sur les enfants et les jeunes des Prairies, sous la direction du Conseil de planification sociale de Winnipeg, étudie les mesures qui pourraient être mises en place dans les Prairies pour assurer le développement sain des enfants et des jeunes dans cet environnement unique.
- Sous la direction de l'Université de Montréal, le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants contribue à aider les parents et les familles à élever leurs enfants dans un environnement sain et positif en leur fournissant de l'information pratique et facile à lire sur le développement des enfants de la naissance à l'âge de cinq ans. Le Centre favorise la coopération intergouvernementale dans le domaine du développement de la jeune enfance.
- L'administration du Centre d'excellence pour l'engagement des jeunes a été confiée à la Commission des étudiants, un groupe national de défense des intérêts des jeunes. Le Centre se penche sur la façon d'amener les jeunes à participer aux décisions se rapportant à un mode de vie sain. Sa stratégie vise à faire participer directement les jeunes à la planification, à la conception et à la mise en œuvre des activités du Centre en partenariat avec des professionnels de la santé et des universitaires.
- Sous la direction de la Faculté de travail social de l'Université de Toronto et de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants tente de trouver les meilleures formules de prévention et d'intervention auprès des

enfants pris en charge ou susceptibles d'être pris en charge par les services de protection de la jeunesse du Canada.

- Administré par l'Université Lakehead, le Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux se penche sur les meilleures façons de diagnostiquer et de traiter les jeunes ayant des besoins spéciaux qui vivent dans des communautés rurales et éloignées. Il traite également du potentiel des nouvelles technologies de l'information et des communications et du rôle des traitements traditionnels offerts dans les communautés afin de définir un nouvel environnement de services destinés à répondre aux besoins spéciaux dans le Grand Nord canadien.

## Fiche no 2. Terre-Neuve-et-Labrador

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

Les initiatives du gouvernement provincial de soutien aux enfants et à la famille sont intégrées à un plan social d'envergure annoncé en 1998. Dans le cadre de ce plan, la province a adopté deux nouveaux projets de loi visant la consolidation des mesures de soutien aux enfants et aux familles. On met l'accent sur la prévention, l'intervention précoce et la participation des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités au processus de planification, de mise au point et de prestation de services.

Reconnaissant l'importance d'intervenir auprès des enfants avant l'âge de 5 ans en ce qui touche à l'alphabétisme, le ministère de l'Éducation de la province a pris en charge l'éducation de la petite enfance. En juin 2001, le ministère a annoncé une initiative interministérielle de \$36,6 millions sur 5 ans *Stepping into the Future* visant le développement de la petite enfance. Cette initiative fait partie du Plan d'action national pour les enfants et est le fruit d'une entente avec le gouvernement fédéral. Menée par le ministère de la Santé et des Services communautaires, l'initiative vise quatre grands secteurs d'intervention :

- 1) grossesses en santé, naissances et poupons en santé;
- 2) le soutien aux parents et à la famille;
- 3) le développement de la petite enfance, en particulier l'apprentissage et la santé; et
- 4) les mécanismes d'appui dans la communauté.

L'initiative vise à augmenter le niveau d'alphabétisme des jeunes enfants et rejoint les objectifs provinciaux en alphabétisation, une priorité du gouvernement. Le nombre de places subventionnées pour les familles défavorisées dans les services de garde doit augmenter. Un nouveau programme mené par le ministère de l'Éducation *Early Childhood Literacy and Transition to School Program* se penche sur les expériences éducatives pour les jeunes enfants. Il n'existe cependant pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas non plus de politique sur la petite enfance visant la minorité francophone.

En décembre 2001, la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL) a déposé et présenté son rapport «Grandir en français à Terre-Neuve et au Labrador, utopie ou réalité?» au ministère de la Santé et des Services communautaires. Ce rapport présente l'état des services pour la petite enfance dans la province en général ainsi que l'accessibilité des services et programmes pour les francophones. Il analyse le contexte du dossier de la petite enfance et identifie les défis auxquels fait face la communauté face au développement de programmes et des services. Il propose un plan stratégique avec des recommandations et des actions éventuelles pour aider la FPFTNL à réaliser ses objectifs.

## Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	<p>Il n'y a pas de garderie francophone.</p> <p>L'absence de garderies est une préoccupation des parents, mais ce n'est pas une priorité.</p>
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	<p>Il y a 4 programmes de prématernelle : un à Saint-Jean, un à Labrador City et deux dans la péninsule de Port au port, au Cap et à Grand'Terre. Un nouveau programme à Happy Valley Goose Bay est présentement à l'étude et en préparation pour commencer dès l'automne 2002.</p> <p>Les programmes sont tous de trois demi-journées par semaine.</p> <p>Il y a un total de trois éducatrices. Aucune n'a la formation requise par le gouvernement provincial. Trois prématernelles sur quatre doivent fonctionner sans licence, c'est-à-dire accueillir 6 enfants ou moins et pour un maximum de 9 heures par semaine.</p> <p>Les prématernelles sont gérées par les comités de parents de la FPFTNL.</p> <p>La FPFTNL embauche les éducatrices suite à un protocole d'entente signé en septembre 2001 avec le Conseil scolaire francophone provincial. La responsabilité de gestion des programmes de francisation communautaires est assumée par la FPFTNL : embauche des éducatrices, renouvellement du matériel pédagogique, formation des éducatrices et comités de parents, etc.</p> <p>Les programmes sont tous situés dans les écoles françaises.</p> <p>Pour obtenir une licence et être en mesure de recevoir des subventions du gouvernement provincial pour les familles défavorisées, les prématernelles doivent rencontrer un grand nombre de critères et d'exigences, incluant des éducatrices qualifiées.</p> <p>Le financement provient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Conseil scolaire qui fournit le local dans l'école;</li> <li>- du <i>Programme de langues officielles en enseignement</i> de Patrimoine canadien pour l'ensemble des programmes;</li> <li>- des parents de St-Jean et de Labrador City. Les frais sont minimes, de \$5 à \$15 par semaine. Dans la péninsule, les programmes sont gratuits pour les parents car c'est une région défavorisée.</li> </ul> <p>Les prématernelles utilisent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i>.</p> <p>La FPFTNL se charge de la formation des éducatrices et des parents au programme <i>Paul et Suzanne</i>.</p>
<b>Maternelles (5 ans)</b>	<p>La maternelle est offerte à temps plein à St-Jean et à mi-temps ailleurs dans la province. C'est le conseil de l'école française de St-Jean qui a décidé d'offrir la maternelle à temps plein. Le conseil scolaire favorise la maternelle à temps plein mais ne peut « forcer » toutes les écoles à le faire car la loi provinciale prévoit la maternelle à mi-temps.</p>
<b>Centres de ressources</b>	<p>Un projet de centre n'a pas abouti en 2000.</p>
<b>Groupes de jeux</b>	<p>Il n'y a pas de groupe de jeux.</p>
<b>Programme de francisation familiale pour les enfants de 3 ans et les parents.</b>	<p>Ce programme est géré par la FPFTNL en collaboration avec le Conseil scolaire francophone provincial. Il est offert gratuitement aux familles de la péninsule Port-au-Port depuis 2000.</p> <p>L'objectif est de permettre aux enfants de parents ayants droit d'apprendre la langue française ou d'être exposé à la langue française avant l'entrée à la prématernelle et à l'école française. La clientèle est principalement composée de parents qui ont « perdu » le français (processus de refrancisation) et d'enfants qui ne le parle pas (processus de francisation).</p> <p>Une animatrice se rend au foyer pour travailler avec l'enfant. L'enfant améliore ses habiletés, attitudes, valeurs et comportements associés à la langue et la lecture en français.</p>

	<p>Le parent participe aux sessions avec l'animatrice si possible. La démarche vise une intervention auprès de toute la famille. Les parents s'engagent à favoriser l'apprentissage du français au foyer et à inscrire l'enfant à la prématernelle en français et à l'école française.</p> <p>Le service est administré localement par le comité de parents de la région. Environ 12 enfants de 3 ans sont inscrits en 2002 ce qui nécessite l'embauche d'une animatrice à temps plein. L'évaluation du programme est en cours (printemps 2002). Le programme est financé par le <i>Programme de langues officielles en enseignement de Patrimoine canadien</i> (environ \$30 000 par année pour le salaire de l'animatrice, achat de matériel, formation, etc.).</p> <p>Le petit guide à l'usage des parents est disponible en anglais. On encourage le parent anglophone à participer aux sessions avec l'animatrice.</p>
--	---

### **Revendications et enjeux**

La FPFTNL vise l'obtention des licences pour toutes les prématernelles ce qui permettrait d'accueillir plus d'enfants. La Fédération désire augmenter la durée des programmes des prématernelles à 4 demi-journées par semaine. Cependant, il est difficile de trouver des éducatrices francophones qualifiées. La reconnaissance des formations équivalentes pose des problèmes. L'accès à la formation en éducation à la petite enfance n'existe pas. Un projet avec le Collège de l'Acadie est en discussion pour mettre en place un programme de formation à distance.

La Fédération désire recueillir, compiler et analyser selon un modèle de recherche-action les données disponibles afin de fournir des preuves à l'appui pour l'élaboration d'une politique de développement de la petite enfance. La Fédération voudrait embaucher une(e) agent(e) de liaison pour établir la visibilité des objectifs de la communauté francophone. La responsabilité principale de cet(te) agent(e) serait d'établir des relations avec les organisations du domaine de la santé et les groupes communautaires. La communauté francophone doit revendiquer et appuyer une campagne de sensibilisation au sein du système de santé pour s'assurer de l'adoption et de la mise en œuvre d'une politique et de pratiques d'offre active de services en français.

## Fiche no 3. Île-du-Prince-Édouard

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

La province a élaboré une stratégie pluriannuelle visant le développement de l'enfant qui incorpore la vision, les valeurs et les objectifs du Plan d'action national pour les enfants. Cette stratégie multisectorielle est le fruit d'une vaste consultation et identifie treize priorités d'action :

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 1. Grossesse, naissance et poupons        | 8. Dépistage et évaluation         |
| 2. Éducation et soins à la petite enfance | 9. Protection des enfants          |
| 3. Besoins exceptionnels                  | 10. Environnement                  |
| 4. Blessures des enfants                  | 11. Technologie                    |
| 5. Santé mentale des enfants              | 12. Éducation publique             |
| 6. Alphabétisation familiale              | 13. Bâtir un continuum des enfants |
| 7. Soutien aux parents                    |                                    |

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Le modèle de maternelle communautaire mis en place est unique au pays (voir le tableau). Il n'y a pas de politique provinciale sur la petite enfance visant la minorité francophone. Cependant, la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard (FPIPE), en collaboration avec ses partenaires communautaires, a élaboré un plan d'action pour le développement sain de la petite enfance.

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	La garderie francophone <i>Services de garde de l'Île Enchantée</i> est située à l'école François Buote du Carrefour Île St-Jean à Charlottetown (centre scolaire communautaire). La garderie offre des services de garde pour les enfants de 3 ans et plus. Il existe également des services de garde à Prince-Ouest : service de garde à temps partiel ouvert depuis l'automne 2000, 5 enfants inscrits en 2001-2002 à Summerside : service de garde ouvert depuis l'automne 2001, 12 enfants de 4 et 5 ans inscrits en 2001-2002. Un programme financé par Santé Canada appuie les familles défavorisées qui utilisent la garderie.
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il existe cinq centres préscolaires pour les 3 à 5 ans. Deux sont rattachés à des écoles françaises : Carrefour Île St-Jean et le Centre scolaire communautaire d'Évangéline à Abram Village. Les trois autres sont à Tignish, Summerside et Rusticot. Ce sont des prématernelles privées gérées par des comités de parents. Le conseil scolaire offre des locaux pour les deux prématernelles rattachées aux écoles. Les prématernelles offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Maternelles (5 ans)</b>	Depuis septembre 2000, la maternelle à mi-temps est offerte aux enfants de 5 ans mais cela demeure un service privé qui n'est pas intégré dans le système scolaire public. Ce nouveau programme de maternelle communautaire est mis en place progressivement à travers la province. Deux ministères se partagent la responsabilité de la maternelle, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le ministère de l'Éducation contribue une subvention aux maternelles privées selon le nombre d'enfants inscrits (montant maximum de 160 \$ par enfant). Cette subvention sert à payer les coûts opérationnels : loyer, salaires des éducatrices, etc. En retour, les maternelles privées doivent suivre les programmes d'études du ministère et utiliser le matériel et les ressources pédagogiques appropriées.

	<p>Ce sont des éducatrices qui sont embauchées et seules les superviseurs des maternelles doivent détenir le diplôme collégial en éducation à la petite enfance. Le ministère de l'Éducation a développé un programme d'études de français de base et un programme de mathématiques pour les maternelles de langue française. Les programmes seront mis en œuvre en 2002-2003. Les éducatrices utilisent des méthodes telles que <i>Cricoli et Paul et Suzanne</i> pour atteindre les objectifs d'apprentissage avec les enfants. Ce modèle permet à plus d'enfants de fréquenter la maternelle car auparavant le service était entièrement privé donc plus coûteux pour les parents.</p>
<p><b>Centres de ressources et groupes de jeux</b></p>	<p>Le centre de ressources familiales de langue française « Cap enfants » offre les programmes PACE (Programme d'action communautaire pour les enfants), PCNP (Programme canadien de nutrition prénatale)<sup>1</sup> ainsi que des groupes de jeux d'une durée de deux heures, une ou deux fois par semaine dans les régions d'Évangéline, de Prince-Ouest et de Summerside. Le centre a la responsabilité d'organiser des activités provinciales qui comprennent les régions de Rustico et de Charlottetown.</p>

### Revendications et enjeux

Il est difficile d'embaucher des éducatrices francophones qualifiées. La Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard offre la formation de deux ans par l'entremise des nouvelles technologies mais il y a peu de personnes inscrites au programme.

Le nombre de prématernelles est insuffisant et leur fonctionnement est généralement déterminé à partir de la disponibilité des éducatrices et non à partir des besoins.

La communauté acadienne et francophone de la province a formulé trois mesures dans son plan stratégique touchant à l'éducation de la petite enfance :

- Établir des classes prématernelles en français dans toutes les régions;
- S'assurer qu'un curriculum universel sera développé en français pour les maternelles, adapté aux besoins culturels spécifiques de la communauté acadienne et francophone insulaire;
- Établir un service de garde en français dans toutes les régions acadiennes et francophones.

<sup>1</sup> Annoncé en juillet 1994, le PCNP est un programme communautaire visant à améliorer la santé des femmes enceintes à risque par une meilleure accessibilité aux services dans les communautés et une plus grande collaboration intersectorielle. Le PCNP soutient les groupes communautaires actifs dans les domaines de la nutrition (aliments, suppléments, conseils sur la nutrition, connaissances en alimentation), le savoir et l'éducation (conseils spécialisés en santé prénatale, sur l'allaitement et le développement de l'enfant), le soutien social et l'aide pour avoir accès à des services. La mise en œuvre du PCNP relève des bureaux régionaux de Santé Canada. L'information provient du site [www.bambin.net](http://www.bambin.net).

## Fiche no 4. Nouvelle-Écosse

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

Le *Children and Youth Action Committee* est une démarche conjointe des ministères des Services communautaires, de l'Éducation et de la Culture, de la Santé, de la Justice et du Secrétariat à la jeunesse et vise à mieux coordonner des dossiers relevant de plusieurs ministères. La Nouvelle-Écosse offre une gamme de programmes de soutien aux familles et aux enfants, dont les *Healthy Child Development Initiatives* qui soutiennent divers programmes et services visant la prévention, l'éducation parentale, l'intervention précoce auprès d'enfants d'âge préscolaire qui ont des besoins particuliers, l'ajout de places dans les centres d'aide à l'enfance et les services de garde en milieu familial dans les régions rurales.

Le Ministère des Services communautaires détermine les critères pour qu'une garderie ou une prématernelle puisse être homologuée. Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Toute la documentation venant des ministères mentionnés ci-haut est envoyée en anglais aux organismes et services francophones. Il n'y a pas de politique provinciale sur la petite enfance visant la minorité francophone.

La Société provinciale des intervenants préscolaires regroupe plusieurs éducatrices. Ses bureaux sont situés au centre préscolaire de la Baie Ste-Marie à l'Université Ste-Anne.

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	Il y a trois garderies dont deux sont homologuées (i.e. licenciées). Deux de ces garderies sont situées dans des écoles françaises. Ceci n'inclut pas les garderies en milieu familial. Les trois garderies sans but lucratif reçoivent très peu de financement du gouvernement provincial. Il y a quelques places subventionnées pour les familles défavorisées. Les parents paient les frais et font des levées de fonds. Les garderies offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> . Pour être homologuée, une garderie ou une prématernelle doit rencontrer un grand nombre d'exigences concernant le nombre d'enfants, les installations, la formation des éducatrices, etc.
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il existe douze prématernelles ou centres préscolaires dans les différentes régions de la province, dont neuf qui sont homologuées (ou licenciées). Sur les douze, il y en a quatre dans les écoles françaises. Le programme est de une ou deux demi-journées par semaine. Il y a très peu de financement du gouvernement provincial. Il y a quelques places subventionnées pour les familles défavorisées. Les parents paient de \$7 à \$12 par demi-journée. Les comités de parents embauchent les éducatrices et gèrent la prématernelle. Les prématernelles offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à temps plein à Halifax et à mi-temps ailleurs dans la province. Certaines maternelles offrent des classes de francisation.
<b>Centres de ressources pédagogiques</b>	Le Centre provincial de ressources préscolaires est situé à l'Université Ste-Anne à Baie Ste-Marie et fonctionne en collaboration avec le Centre de ressources pédagogiques. Il offre des livres, des vidéocassettes et du matériel pédagogique aux parents francophones depuis 1992.

	La coordonatrice du Centre se charge de la formation des éducatrices des garderies et des prématernelles à propos du programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Groupes de jeux</b>	Le programme <i>Jouer et apprendre</i> est offert aux familles francophones de la région de Baie Ste-Marie.

### **Revendications et enjeux**

Selon la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), le Conseil scolaire acadien devrait offrir des espaces gratuits pour les services éducatifs à la petite enfance et se charger de la formation des éducatrices. La FPANE a formulé une recommandation en ce sens dans un mémoire présenté au Ministère de l'Éducation en janvier 2000: « Que le ministère de l'Éducation alloue l'espace nécessaire dans les écoles du Conseil scolaire acadien provincial pour y accueillir les centres préscolaires, les prématernelles et les garderies francophones qui en feront la demande. » En ce moment, si le nombre d'élèves inscrits à l'école française augmente et si cela accroît les besoins pour des locaux, les classes de l'école française ont priorité et les services préscolaires (centres préscolaires, prématernelles et garderies) peuvent se retrouver tout à coup sans local.

Le ministère des Services communautaires a publié en juin 2001 un rapport intitulé *Child Care Funding Review*, dans lequel il présente la façon dont les fonds fédéraux seront utilisés pour le secteur de la petite enfance. La FPANE a souligné à quel point les besoins de la communauté acadienne sont ignorés dans ce document. Selon le président de la FPANE, le rapport semble exclure une bonne partie des centres préscolaires, des garderies et des prématernelles acadiennes de la province. Seuls les services à temps plein reçoivent de l'appui alors que les services de la communauté acadienne sont souvent offerts à temps partiel. De plus, le Centre provincial de ressources préscolaires ne reçoit aucun montant en vertu de l'entente fédérale-provinciale.

Le nombre d'éducatrices formées et disponibles pour l'embauche est limité. Le Collège de l'Acadie offre la formation en petite enfance mais il y a peu d'intérêt et le nombre de graduées est limité.

On souligne un manque de services et un manque d'uniformité dans les services : certains services sont certifiés, d'autres non. Les conditions de travail des éducatrices varient d'un endroit à l'autre.

## **Fiche no 5. Nouveau-Brunswick**

### **Politiques provinciales concernant la petite enfance**

Les *Initiatives relatives à la petite enfance* mises en œuvre en 1994 ciblent les enfants d'âge préscolaire considérés comme « prioritaires » et leur famille, ce qui comprend les enfants dont le développement et la santé sont à risque. Le programme offre un éventail de sept services sociaux et de santé, incluant des services intégrés de garde d'enfants. En outre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick investit plus de 6 millions \$ par année pour venir en aide aux familles dans le cadre des programmes suivants :

- Programme pilote de petit déjeuner « pour un esprit sain » - un programme pilote visant à procurer un petit déjeuner de base à des enfants qui ont faim;
- Programme d'aide aux garderies - nombre de places subventionnées en garderie pour les parents travailleurs;
- Milieu favorable d'apprentissage - services et ressources dans les écoles pour les enfants exceptionnels;
- Stratégie provinciale concernant l'allaitement naturel - la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement naturel dans la province;
- L'alcoolisme et la toxicomanie chez les jeunes - améliorer les services liés à l'alcoolisme et la toxicomanie chez les jeunes.

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial.

### **Politiques envers la minorité francophone**

Plusieurs services pour la petite enfance sont offerts par le ministère des Services familiaux et communautaires et le ministère de la Santé. Ces ministères desservent les deux communautés anglophones et francophones sous une même structure.

Le programme de soins pré et postnataux pour les jeunes mères *Bébé et moi en santé* est offert en français dans plusieurs communautés (Bathurst, Campbellton, Fredericton, Miramichi, Moncton, Richibucto, bientôt à Edmundston - Grand-Sault et dans un nouveau site dans la péninsule acadienne) et les régions environnantes par un réseau d'animatrices communautaires.

La description des services de la petite enfance en français au Nouveau-Brunswick est un défi. Il n'y a pas d'organisme gouvernemental ou non gouvernemental qui assure le leadership du dossier à l'échelle provinciale. Il est difficile de rassembler toute l'information sur les services à la petite enfance.

## Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies et Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	<p>À partir de deux ans, il existe des services de garde partout en province mais les ressources sont généralement insuffisantes et ne sont accessibles que par une partie de la population.</p> <p>Il existe 147 garderies francophones licenciées dans la province.</p> <p>Il y a de nombreuses garderies privées non licenciées qui fonctionnent « au noir ».</p> <p>Il y a des services d'accueil ou de francisation dans les trois garderies des centres scolaires communautaires : Centre St-Anne à Frédéricton, Centre Samuel de Champlain à Saint-Jean et le Carrefour Beausoleil à Miramichi. Ces trois centres offrent des prématernelles.</p> <p>L'utilisation du programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> est assez limitée.</p> <p>Il existe des programmes de subventions pour les familles défavorisées (programme d'assistance au service de garderie).</p>
<b>Maternelles (5 ans)</b>	<p>La maternelle est offerte à temps plein.</p> <p>Les maternelles n'offrent pas de programme d'accueil ou de francisation.</p>
<b>Centres de ressources</b>	<p>Plusieurs centres de ressources existent à travers la province sous différentes formes : centres d'animation, centres de développement de l'enfant, service d'intervention préscolaire, etc. Ces centres offrent des programmes et des services pour les parents et les familles, dont des programmes d'intervention précoce pour la petite enfance. Les centres sont français ou bilingues.</p>

### Revendications et enjeux

Selon les Comités des parents du Nouveau-Brunswick, il serait peut-être préférable que l'éducation préscolaire soit sous la juridiction du ministère de l'Éducation où les francophones jouissent de la dualité.

En ce qui concerne la formation des éducatrices en petite enfance, il y a un besoin pour de la formation en francisation.

Les services de dépistage et d'intervention familiale précoce sont insuffisants pour répondre aux besoins de la communauté.

## Fiche no 6. Ontario

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

La maternelle (appelée le jardin d'enfants en Ontario) est le seul programme offert à tous les enfants de cinq ans à travers la province. Le programme est volontaire mais la grande majorité des parents y envoient leurs enfants (95%).

Le gouvernement ontarien finance la maternelle 4 ans à mi-temps et la maternelle 5 ans à mi-temps pour tous les enfants de la province. Le gouvernement finançait la maternelle 5 ans à temps plein auparavant et a coupé ce financement en 1999-2000. Malgré le financement à temps partiel, les douze conseils scolaires francophones offrent les deux programmes à temps plein. Ils reçoivent une subvention additionnelle de \$10 millions du Ministère de l'Éducation et utilisent diverses sources, par exemple les fonds pour les programmes de francisation, pour combler le manque.

Le gouvernement ontarien ne subventionne aucun programme universel de garde d'enfants. Selon l'*Étude sur la petite enfance* de Margaret McCain et Fraser Mustard, «quelque 105 000 des 900 000 enfants de moins de six ans en Ontario bénéficient de services de garde réglementés... Environ 55 000 des ces places sont subventionnées par les gouvernements provincial et municipal pour les familles à faible revenu et les enfants ayant des besoins particuliers... Environ 10% seulement des enfants de moins de six ans fréquentent un service réglementé mais entre quatre et six ans, plus de 85% fréquentent la maternelle 4 ans ou 5 ans (McCain et Mustard, pp.119-120) ».

Pour aider les enfants à risque, le gouvernement finance le programme *Bébés en santé/Enfants en santé*. Tous les nouveau-nés sont examinés afin de déterminer les bébés à risque élevé et leur assurer des services communautaires adéquats. Il existe plusieurs programmes d'intervention précoce : *Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur*, *Ontario Breakfast for Learning* et *Preschool Speech and Language*. Le système de protection de la jeunesse ontarien a été réformé et le financement des sociétés d'aide à l'enfance a été augmenté. En 1997, le Secrétariat à l'enfance et le Bureau des services intégrés pour enfants ont été mis sur pied.

Plusieurs initiatives importantes ont suivi la publication de l'*Étude sur la petite enfance* de McCain Mustard en 1999. Le gouvernement ontarien a mis sur pied un *Fonds d'aide au développement de la petite enfance*. Le gouvernement offre un financement de contrepartie correspondant aux contributions en espèces et en nature de propositions qui visent le développement de la petite enfance (0-6 ans). Les organismes des secteurs public et privé peuvent présenter des propositions. Cette initiative vise à réunir des groupes qui ne collaboreraient pas normalement à des programmes de développement de la petite enfance. L'*Étude sur la petite enfance* recommande que le gouvernement provincial encourage tous les secteurs de la société à participer à l'élaboration de programmes au niveau local. On espère que cette collaboration intersectorielle débouchera sur la mise sur pied de nouveaux programmes qui répondront aux besoins spécifiques des communautés. L'*Étude sur la petite enfance* met l'accent sur l'importance de la prise en charge par les communautés de programmes visant le développement de la petite enfance. Des structures sont et seront mises en place au niveau local pour permettre cette prise en charge. Le gouvernement désire sensibiliser davantage la population ontarienne à l'importance du développement de la petite enfance.

Un premier appel de propositions du *Fonds d'aide au développement de la petite enfance* à l'hiver 2000-2001 a permis le financement de contrepartie de 27 projets innovateurs, pour la somme de 8 millions. Un appel de propositions lancé en août 2001 concerne les volets francophone, autochtone et communautaire du fonds. Un nouvel appel a été lancé pour des propositions provinciales en décembre 2001. La date limite pour toutes les nouvelles propositions est le 1er février 2002.

De plus, on assiste à la mise sur pied en Ontario d'un réseau de centres d'éducation parentale et de puériculture. Tel que recommandé par *L'Étude sur la petite enfance*, ces centres de la petite enfance sont un carrefour d'information pour les parents et tous ceux et celles qui s'occupent de jeunes enfants. Divers services sociaux, de santé et d'éducation destinés aux enfants de zéro à six ans et leur famille sont concentrés sous un guichet unique. Les spécialistes et les bénévoles des centres donnent de l'information au sujet de l'apprentissage, du comportement et de la santé des enfants, ainsi que de l'information sur les services disponibles dans la communauté. Des services et des programmes sont offerts gratuitement tels que :

- des programmes d'alphabétisation et des activités d'apprentissage destinés aux parents et à leurs enfants;
- des programmes de soutien aux parents et personnes responsables des jeunes enfants portant sur tous les aspects du développement durant la petite enfance;
- des programmes destinés aux nouveaux parents portant sur la grossesse et le rôle parental.

Les centres de la petite enfance s'inscrivent dans le cadre du Plan **provincial** d'action sur la petite enfance qui repose sur les conclusions de *L'Étude sur la petite enfance*. Le Plan se base sur les partenariats, les programmes et les services actuels ayant pour objectif d'améliorer les bases de la santé, du bien-être et de l'apprentissage pour toute la vie. Le plan vise les 850 000 enfants âgés de moins de six ans dans la province et leurs parents. Le financement de ces centres provient de la part réservée à l'Ontario du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, soit 114 millions de dollars pour l'exercice 2001-2002. Les 42 premiers centres de la petite enfance ont ouvert leurs portes au printemps 2002 (l'inauguration a eu lieu en mars) et 61 centres additionnels doivent ouvrir avant la fin de 2003 pour un total de 103 centres à travers la province. Il est à noter qu'il n'y a pas de centre uniquement francophone. Cependant, des préposés bilingues sont et seront en place dans les centres pour répondre aux besoins des francophones.

Depuis 1995, le financement octroyé aux services à l'enfance en Ontario a augmenté de plus de 50 pour cent, portant les dépenses totales à plus de 2 milliards par année.

### **Politiques envers la minorité francophone**

La minorité francophone ne jouit pas de politique particulière visant la petite enfance, mais un financement est octroyé aux conseils scolaires francophones pour aider ceux-ci à offrir la maternelle 4 ans et le jardin 5 ans à temps plein. De plus, le ministre délégué au dossier de l'Enfance et aux Affaires francophones John Baird a mis en place à l'été 2001 un Comité directeur francophone pour le développement de la petite enfance.

Ce Comité a pour mission d'encourager l'émergence d'initiatives locales en matière de petite enfance parmi les communautés francophones. Le Comité a mis sur pied une équipe de professionnels franco-ontariens qui ont travaillé auprès des organismes pour promouvoir le *Fonds d'aide au développement de la petite enfance* et les appuyer dans le développement de propositions.

L'équipe du Comité a formulé un plan d'action incluant un inventaire des services actuels et potentiels. Le Comité a effectué une tournée de 17 communautés francophones en février/mars 2002. Cette tournée a contribué à mobiliser les intervenants de la petite enfance et à mieux faire connaître le dossier grâce à une bonne couverture médiatique.

Le Comité a fait face à des contraintes telles que la pénurie de ressources professionnelles francophones en matière de petite enfance et un calendrier serré. Les critères d'admissibilité du Fonds dont la contribution locale en argent de 25% sont un défi pour les organismes. Peu d'intervenants sont outillés pour soumettre une demande. Malgré ces difficultés, plus de 750 organismes francophones ont été ciblés et rejoints par l'équipe du Comité, plus de 194 organismes ont participé à la tournée et un total de 45 propositions ont été soumises au *Fonds d'aide au développement de la petite enfance* par 45 organismes francophones. Le gouvernement ontarien s'est engagé formellement à ce que 5% des sommes du Fonds soient réservées aux propositions venant de la communauté franco-ontarienne (5% correspond au poids démographique des franco-ontariens), une grande victoire pour la communauté. Le Comité recommande que son mandat soit renouvelé pour une autre année. Il faudra voir quelles sont les propositions acceptées et financées par le Fonds et les changements concrets qui en découlent.

L'Association des Éducatrices et Éducateurs francophones des Services à l'Enfance de l'Ontario regroupe un grand nombre d'éducatrices qui travaillent en garderie. Selon Mme Dion de l'Association, les organismes de la communauté franco-ontarienne ont eu, au cours de la première ronde de propositions, de la difficulté à recevoir de l'appui financier du *Fonds d'aide au développement de la petite enfance*.

### Services offerts à la minorité francophone

<p><b>Garderies</b></p>	<p>Il existe environ 130 garderies francophones dont certaines sont en milieu scolaire et certaines en milieu familial.</p> <p>Il faut ajouter un grand nombre de foyers de garde informelle en milieu familial qui ne sont pas autorisés par le ministère des Services sociaux et communautaires.</p> <p>La majorité des parents paient pour les services de garderies. Certaines places sont subventionnées pour les familles défavorisées.</p> <p>Deux subventions du gouvernement provincial vont aux garderies directement : une subvention minime pour l'équité salariale et une subvention plus importante pour les salaires des éducatrices.</p> <p>Le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> est utilisé dans environ la moitié des garderies.</p> <p>Le nombre de garderies en milieu scolaire a augmenté depuis la création des conseils scolaires francophones.</p>
-------------------------	---

<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Le programme de prématernelle 4 ans est offert à temps plein par les douze conseils scolaires. Dans certains conseils scolaires, ces programmes sont offerts en collaboration avec les services de garde en milieu scolaire. Ce sont des enseignantes et des enseignants qui offrent le programme de maternelle 4 ans, sauf dans deux conseils scolaires <sup>2</sup> . Il y a quelques services de prématernelle pour les 3 ans qui sont généralement rattachés à des centres de ressources pour parents et enfants ou à certains services de garde autorisés. Sinon, il n'y a pas de service de prématernelle pour les 3 ans. Le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> est utilisé dans certaines prématernelles.
<b>Maternelles (5 ans)</b>	Le programme de maternelle est offert à temps plein par les douze conseils scolaires. Le programme cadre du ministère élabore peu sur l'aspect francisation.
<b>Centres de ressources pédagogiques</b>	Le Centre franco-ontarien des ressources pédagogiques produit, vend et fait la promotion d'une grande quantité de matériel pédagogique en éducation préscolaire. Le catalogue du CFORP liste toutes les ressources disponibles. Le conseil d'administration du centre est composé des douze directeurs et directrices d'éducation des conseils scolaires ontariens.
<b>Groupes de jeux</b>	Plusieurs groupes de jeux existent pour la communauté francophone et ce, grâce à des centres de ressources pour parents et enfants qui offrent ce programme.

### Revendications et enjeux

Le problème d'accès aux services de garde en français est fondamental. Il y a relativement peu de garderies en place pour répondre à tous les besoins. Ce problème a été souligné lors des *États généraux de la petite enfance* tenus à Toronto en janvier 2000 et qui ont regroupé un grand nombre d'intervenants du milieu de l'éducation en français en Ontario. Dans certaines régions, les garderies manquent souvent de personnel francophone diplômé en *Garde éducative à l'enfance* et le matériel pédagogique en français est coûteux. Le nombre limité de places subventionnées s'ajoute à cette problématique. Selon la recherche menée par Anne Gilbert et Leila Ayari, il est fort probable que seulement une très faible proportion des 47 270 enfants de parents ayants droit qui ont entre 0 et 4 ans bénéficie d'un service en français (Gilbert et Ayari, p.19). Il est difficile d'estimer combien de jeunes franco-ontariens fréquentent un service de garde réglementé et combien profitent de subventions. Selon la consultation menée par Égéria Conseils pour la FCFA, uniquement 8% du total des places subventionnées actuellement disponibles sont attribuées aux francophones (Égéria Conseils, p.31). On souligne aussi le nombre insuffisant de services de garde en milieu familial. L'accès aux services en français pour la petite enfance demeure très limité.

Selon certains intervenants, l'on devrait offrir un programme éducatif à temps plein public, gratuit et universel aux enfants de trois ans et ce dans toutes les écoles<sup>3</sup>. Ce sont les conseils scolaires qui auraient la responsabilité d'offrir ce programme qui serait intégré au système scolaire, comme le sont les services de maternelle 4 ans et 5 ans. Cette proposition est loin de faire l'unanimité. Certains ne sont pas d'accord avec des programmes à temps plein pour les trois ans et mettent en question la responsabilité des conseils scolaires dans ce dossier.

<sup>2</sup> Le Conseil des écoles publiques de l'Est et le Conseil des écoles catholiques de l'Est offrent la maternelle 4 ans à temps plein en combinant le travail d'une enseignante la moitié de la journée et celui d'une éducatrice pour l'autre moitié. Cela permet aux Conseils d'économiser des sommes importantes mais cela pose des problèmes au niveau syndical (protection des emplois pour les enseignants) et des relations de travail (pendant combien de temps les éducatrices accepteront-elles de recevoir un salaire beaucoup plus bas alors qu'elles font un travail très semblable à celui de leurs collègues enseignantes?).

<sup>3</sup> C'est la stratégie retenue par les chercheuses Anne Gilbert et Leila Ayari dans leur rapport *À l'école, dès les premières années*.

Des programmes de dépistage et d'intervention familiale précoce tels que « Grandir ensemble », « Bébé en santé, enfants en santé » et « Premiers mots » existent dans plusieurs communautés mais l'offre de services pour la communauté francophone est insuffisante.

## Fiche no 7. Manitoba

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

Le *Manitoba's Children and Youth Secretariat* coordonne les services et la concertation entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les agences, les groupes communautaires et le secteur privé dans tout ce qui touche le développement, la santé et le bien-être des enfants. Le secrétariat met en œuvre un programme qui vise à :

- Réduire les abus et la négligence;
- Mieux préparer les enfants à l'école;
- Réduire la pauvreté;
- Habilitier les collectivités; et
- Éliminer le syndrome de l'alcoolisme fœtal.

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique provinciale sur la petite enfance visant la minorité francophone.

### Initiatives de la Division scolaire franco-manitobaine

La Division scolaire franco-manitobaine offre « Premiers pas en français », un programme de dépistage et d'intervention précoce pour les enfants au primaire. Le programme est en développement dans la région du sud-est de la province.

La Division scolaire, en partenariat avec la Fédération provinciale des comités de parents, a développé un *Projet de centres à la petite enfance*. Ce projet, qui s'étend sur plusieurs années, vise la mise sur pied éventuelle de centres à la petite enfance qui offriraient dans les écoles françaises des services:

- Pour les enfants ayant des besoins particuliers, par exemple les services en français d'un orthopédagogue ou d'un psychologue;
- Pour les enfants qui ont des besoins linguistiques, qu'ils soient en phase d'accueil ou non;
- Pour les parents de famille exogame.

Les centres offriraient également de la formation aux parents et aux professionnels en éducation et en santé. Le modèle des centres a été validé par les parents lors d'une consultation et on désire débiter avec quelques projets pilote dans des écoles. Le gouvernement du Manitoba devra allouer le financement nécessaire aux prochaines étapes du projet. La Division scolaire a fait la demande pour ce financement.

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	Il y a sept garderies, dont trois situées dans des écoles françaises. Deux garderies sont des coopératives de parents. Les garderies sont situées à Saint-Boniface, à Notre-Dame de Lourdes, à St-Pierre, à St-Malo, à St-Laurent et à St-Vital. Ces garderies sans but lucratif sont gérées par des comités de parents. Les parents paient pour le service et doivent organiser des levées de fonds pour combler les manques à gagner. Il y a des octrois du gouvernement provincial versés directement aux garderies et il existe des places subventionnées pour les familles défavorisées.  Il y a également un réseau de 67 garderies en milieu familial. Certaines de ces garderies sont licenciées et reçoivent les octrois du gouvernement.
------------------	---

	Les garderies offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il y a dix-neuf prématernelles, dont dix-sept situées dans les écoles. Le programme est de 2 ou 3 demi-journées par semaine. Les prématernelles sans but lucratif reçoivent des subventions de la Division scolaire franco-manitobaine et de Patrimoine canadien. Les parents paient pour le service et doivent organiser des levées de fonds pour combler les manques à gagner. Toutes les prématernelles offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> . Pour être en mesure de recevoir des subventions du gouvernement provincial, les prématernelles doivent rencontrer un grand nombre de critères et d'exigences, incluant des éducatrices qualifiées.
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à temps plein sauf quelques exceptions (3 écoles). La maternelle à temps plein est une initiative de la Division scolaire franco-manitobaine. En septembre 2003, tous les programmes de maternelle seront à temps plein. Les maternelles offrent la phase d'accueil et utilisent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Centres de ressources pédagogiques</b>	Le Centre de ressources éducatives à l'enfance (CREE) est géré par la Fédération des comités de parents depuis 1991. Le Centre offre plus de 11 000 articles (livres, jeux, audiocassettes, vidéocassettes, etc.). Il y a douze mini-centres dans les communautés gérés par les parents bénévoles. Le Centre offre également un programme de perfectionnement des habiletés parentales et un programme de réseau d'appui. La Fédération des comités de parents est très impliquée dans la formation des parents, entre autre pour le volet parent de <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Groupes de jeux</b>	Il y a une dizaine de groupes de jeux appelés « mini franco-fun », incluant un groupe de jeux de francisation. La Fédération des comités de parents est très active dans l'organisation des groupes de jeux.

### **Revendications et enjeux**

Depuis de nombreuses années, les parents revendiquent le financement public des garderies. Les garderies ne répondent pas aux besoins des familles francophones.

Il y a un manque d'éducatrices francophones qualifiées et un manque de gestionnaires de services de garde qualifiés.

## Fiche no 8. Saskatchewan

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

Le *Plan d'action de la Saskatchewan pour les enfants* mis en œuvre depuis 1994 est une initiative interministérielle impliquant huit organismes gouvernementaux. Le cadre d'orientation du cadre énonce une vision, des convictions, des principes et des objectifs communs qui touchent les enfants, les jeunes et les familles de la province.

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique provinciale sur la petite enfance visant la minorité francophone

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	La garderie Félix le Chat est située à l'école canadienne-française de Saskatoon et la garderie Gard'Amis est située dans le centre scolaire communautaire de Régina. Des places sont subventionnées par le gouvernement provincial pour les familles défavorisées. Les garderies utilisent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il y a 18 prématernelles, 12 dans des écoles et 6 dans des communautés où il n'y a pas d'école française. Le programme est de 1 à 5 demi-journées par semaine. Les prématernelles sont des organismes ou des coopératives sans but lucratif. Les parents paient les frais. Toutes les prématernelles utilisent le programme <i>Paul et Suzanne</i> . Pour être en mesure de recevoir des subventions du gouvernement provincial pour les familles défavorisées, les prématernelles doivent rencontrer un grand nombre de critères et d'exigences, incluant des éducatrices qualifiées.
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à mi-temps dans la province, sauf à l'École Beausoleil de Gravelbourg où elle est offerte à temps plein (projet pilote).
<b>Centres de ressources pédagogiques</b>	Le Centre de ressources éducatives à la petite enfance situé à Prince Albert offre aux familles francophones des ressources et du matériel éducatif en éducation préscolaire. Il est géré par l'Association des parents fransaskois. Le prêt de matériel se fait par courrier.
<b>Groupes de jeux</b>	Cela n'existe pas.

### Revendications et enjeux

L'Association des parents fransaskois et de nombreux partenaires - Association provinciale des enseignants et enseignantes des écoles fransaskoises, Division scolaire francophone, Association des directeurs et directrices des écoles fransaskoises et les éducatrices préscolaires des prématernelles et des garderies fransaskoises - revendiquent depuis plusieurs années l'intégration des programmes préscolaires dans le système scolaire. Les partenaires désirent la mise sur pied de classes de prématernelles pour les 3 et 4 ans à mi-temps dans toutes les écoles françaises. Les garderies seraient rattachées au système scolaire. Il y aurait un programme de francisation mettant l'accent sur la langue, l'identité et la culture. Ce programme de francisation serait offert de façon coordonnée par les garderies, les prématernelles et la maternelle. Pour la communauté fransaskoise, l'intégration du préscolaire dans le système scolaire est une stratégie fondamentale pour développer l'école française et lutter contre l'assimilation.

Malgré beaucoup de planification et de travail en partenariat, le dossier de l'intégration du préscolaire a peu évolué depuis 2000. Un des obstacles est celui des ressources financières additionnelles nécessaires. Il y a eu cependant un certain progrès :

- La Division scolaire francophone paie les salaires de toutes les éducatrices de la prématernelle et contribue les locaux pour les prématernelles. À l'automne 2002, toutes les écoles françaises offriront la prématernelle.
- Un nouveau poste à temps plein de coordonatrice à la petite enfance a été créé à la Division scolaire francophone.
- Un nouveau programme d'études pour les éducatrices consiste en un guide *Prématernelle programme d'études école fransaskoise* produit en collaboration avec le Ministère de l'éducation. Toutes les éducatrices ont reçu le guide ainsi qu'une formation à l'automne 2001.
- Les programmes de prématernelle se développent peu à peu, par exemple passant de 2 à 3 demi-journées par semaine. L'idéal est de 5 demi-journées.

Une des difficultés majeures demeure l'embauche d'éducatrices qualifiées. La formation en éducation à la petite enfance n'est pas disponible en français en Saskatchewan.

Contrairement aux autres provinces canadiennes, la majorité des francophones vivent en milieu rural. Le tiers seulement des fransaskois vivent en milieu urbain dans les villes de Saskatoon et Régina. L'accès aux services préscolaires est plus difficile en milieu rural ou dans les régions éloignées.

La Division scolaire francophone, par le biais du programme « Services intégrés à l'école », a mis sur pied une équipe d'intervention multidisciplinaire qui assure la livraison de certains services sociaux et de santé dans le réseau scolaire. Il n'y a cependant aucun programme de dépistage ou d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux.

## Fiche no 9. Alberta

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

L'*Alberta Children's Initiative* offre une vision, des résultats à atteindre et un cadre pour soutenir le développement des enfants de l'Alberta et guider la planification régionale de la santé, de l'éducation et des services à l'enfance et à la famille. Les ministres de la Famille et des Services sociaux, de la Santé, de l'Éducation, de la Justice et du Développement communautaire travaillent avec un ministre sans portefeuille responsable des services aux enfants.

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique provinciale sur la petite enfance visant la minorité francophone.

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	Il y a une garderie à Calgary (centre scolaire et communautaire La Cité des Rocheuses) et une à Edmonton (centre communautaire La Cité francophone). Il y a également des garderies en milieu familial et des services de garde en milieu scolaire. Les parents paient pour les services et assument la gestion des services. Aucun service de garde n'est offert par le réseau public. Aucune subvention provinciale n'est allouée, à l'exception des programmes de subventions pour les familles défavorisées. Les garderies offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il y a 15 prématernelles dont deux à Calgary et trois à Edmonton. La majorité sont dans les écoles françaises. Le programme est de 2 à 3 demi-journées par semaine. Ce sont des prématernelles sans but lucratif gérées par des comités de parents. Dans le cas des prématernelles dans les écoles, le conseil scolaire fournit le local. Dans certains milieux où les nombres sont restreints et les locaux difficiles d'accès, des projets jumelant la prématernelle et la maternelle sont expérimentés par des conseils scolaires francophones. Les prématernelles offrent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à temps plein. La majorité des classes d'accueil de la maternelle utilisent le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Centres de ressources</b>	L'Institut Guy Lacombe de la Famille regroupe 11 centres de ressources pour les familles dans les communautés. Les centres offrent une grande variété de matériel et de ressources en français pour les enfants et les familles.
<b>Groupes de jeux</b>	Il y a plusieurs groupes de jeux offerts une ou deux fois par semaine.

### Revendications et enjeux

Il y a un grand besoin pour des garderies francophones. L'offre de services de garde est limitée et insuffisante pour répondre aux besoins des familles. Il n'est pas toujours facile d'ouvrir des garderies. Les exigences du gouvernement provincial sont difficiles à rencontrer et les nombres sont souvent petits. La rentabilité des services est donc rarement assurée. Il est difficile d'identifier des ressources humaines qualifiées et l'appui financier du gouvernement est insuffisant.

Les besoins en formation des éducatrices au niveau préscolaire, en particulier pour les prématernelles, sont nombreux et variés. Il y a un besoin prioritaire de regroupement et de partage entre les intervenants de la petite enfance, ce qui représente un défi en raison de l'éloignement géographique. L'accès à un programme de formation offert en français en Alberta crédité et

reconnu et l'accès à de la formation ponctuelle représentent deux dossiers fondamentaux pour les intervenantes de la petite enfance. On note un besoin au niveau des ressources pédagogiques et particulièrement l'accès à un cadre de référence pour orienter le travail des éducatrices partout en province. La profession d'éducatrice au niveau préscolaire a grand besoin d'être valorisée et les expertises des intervenantes davantage reconnues dans le milieu de l'éducation.

Les conseils scolaires appuient autant que possible le développement des services préscolaires à l'intérieur de leurs paramètres et de leurs structures. Les formules actuelles imposées par le gouvernement au sujet de l'espace dans les écoles ne tiennent pas compte de l'espace occupé par les prématernelles. La disponibilité de locaux pour les services à la petite enfance est donc souvent problématique.

Le Réseau provincial d'adaptation scolaire associé aux conseils scolaires francophones s'occupe des besoins spéciaux des élèves dans les écoles. Les services sont offerts au niveau scolaire mais il y a un grand désir de collaborer avec les intervenantes du préscolaire pour favoriser le dépistage précoce.

## Fiche no 10. Colombie-Britannique

### Politiques provinciales concernant la petite enfance

La Colombie-Britannique a créé un nouveau ministère en juin 2001, celui du Développement des Enfants et des Familles. Des stratégies novatrices ont été mises en œuvre pour les autochtones, en intervention précoce et une stratégie sur les dépendances. La province est une pionnière dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants grâce à deux programmes de prestations, le *BC Family Bonus* et le *BC Health Kids*.

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique provinciale sur la petite enfance visant la minorité francophone. Cependant, la Fédération des parents francophones appuie activement le développement d'un réseau de services préscolaires. Elle a développé un programme d'enseignement préscolaire et organise des sessions de formation pour les éducatrices du réseau. Elle appuie également les parents dans la mise sur pied de nouveaux services.

L'Association francophone des éducatrices de la Colombie-Britannique réunit plusieurs éducatrices des garderies et des centres préscolaires. L'Association collabore avec la Fédération des parents pour offrir la formation aux éducatrices.

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	La majorité des communautés possèdent un service de garde. Il y a une dizaine de garderies francophones incluant les garderies en milieu familial. Les garderies sont gérées par les associations francophones, les regroupements de parents ou les centres communautaires. Il n'y a aucun financement de l'État. Les parents assument les frais. Les garderies n'offrent pas de programme de francisation.
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il y a 14 prématernelles pour les 3 et 4 ans. Environ la moitié sont situées dans les écoles. Le programme est de 2 à 5 demi-journées par semaine. Ce sont des prématernelles sans but lucratif gérées par des comités de parents. Les parents paient pour le service et font des levées de fonds.
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à temps plein dans les écoles francophones. Cependant, la maternelle à temps plein n'est pas reconnue par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique.
<b>Centres de ressources pédagogiques</b>	Le Centre de ressources Tire-Lire est un centre provincial de ressources éducatives pour la petite enfance. Il offre aux parents d'enfants de 0 à 5 ans et aux éducatrices du matériel pédagogique en éducation préscolaire. Il est géré par la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique.
<b>Groupes de jeux</b>	Il y a dix groupes de jeux « mini franco-fun » pour les enfants de 0 à 5 ans.

### **Revendications et enjeux**

Il faudrait augmenter les services de garderies et de prématernelles pour répondre aux besoins des familles francophones. Les frais de garderies sont très élevés et l'appui financier venant du gouvernement est insuffisant.

Il est difficile d'embaucher des éducatrices qualifiées.

Il est très difficile pour les parents de mettre sur pied une prématernelle. Les locaux et les ressources sont très chers.

Les services de dépistage et d'intervention familiale sont pratiquement inexistantes.

## Fiche no 11. Yukon

### Politiques territoriales concernant la petite enfance

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique territoriale sur la petite enfance visant la minorité francophone. Il n'existe pas de dépistage et d'intervention familiale précoce auprès des enfants dits à risque et ayant des besoins spéciaux.

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderie</b>	La garderie du <i>Petit Cheval blanc</i> est située à côté de l'école française et accueille les enfants de 6 mois à 5 ans. C'est une garderie sans but lucratif gérée par le Bureau des services de garde du gouvernement territorial. Il n'y a pas de programme de francisation. Il existe des programmes de subventions pour les familles défavorisées.
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Le programme d'initiation à l'école <i>Le jardin d'Émilie</i> est offert gratuitement aux enfants de 3 à 5 ans. Il comprend un volet francisation pour les enfants de parents ayants droit qui doivent améliorer leur français avant l'entrée à l'école française et un volet prématernelle pour les enfants qui parlent et comprennent bien le français. Le programme comprend trois demi-journées de prématernelle et deux demi-journées de francisation. Il est offert à l'école. La programmation du jardin d'Émilie est basée sur la pédagogie par le jeu et le modèle de francisation <i>Paul et Suzanne</i> . Une enseignante est responsable du programme régi par les services à l'enfance du Yukon.
<b>Maternelle (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à mi-temps à l'école française de Whitehorse, soit l'école Émilie Tremblay.
<b>Centres de ressources pédagogiques</b>	Cela n'existe pas.
<b>Groupes de jeux</b>	Cela n'existe pas.

### Revendications et enjeux

Plusieurs membres de la communauté aimeraient que la maternelle soit offerte à temps plein mais des parents ont exprimé leur préférence pour la maternelle à mi-temps.

## Fiche no 12. Territoires du Nord-Ouest

### Politiques territoriales concernant la petite enfance

L'initiative *Healthy Children* des Territoires du nord-ouest est une stratégie interministérielle, multidimensionnelle et à long terme d'investissement dans la santé et le bien-être des enfants et de leur famille. L'initiative a pour objectif « des enfants sains, nés de parents sains, qui grandissent dans une famille unie et aimante, au sein d'une collectivité qui les soutient ». Lancée en 1997, l'initiative a financé des centaines de programmes communautaires.

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique territoriale sur la petite enfance visant la minorité francophone

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	La garderie sans but lucratif <i>Plein Soleil</i> située à l'école française est gérée par le Regroupement des parents francophones des Territoires du nord-ouest. La garderie offre le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> . Il existe des programmes de subventions pour les familles défavorisées.
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il existe une prématernelle pour les enfants de 4 ans; le programme est offert trois matins par semaine dans les locaux de la garderie. La prématernelle offre le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est à temps plein. La maternelle offre le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> .
<b>Centres de ressources</b>	Un centre est intégré à la bibliothèque de l'école française.
<b>Groupes de jeux</b>	Cela n'existe pas.

## Fiche no 13. Nunavut

### Politiques territoriales concernant la petite enfance

Il n'existe pas de programme d'éducation préscolaire ou de programme de services de garde géré et entièrement financé par le gouvernement provincial. Il n'y a pas de politique territoriale sur la petite enfance visant la minorité francophone

### Services offerts à la minorité francophone

<b>Garderies</b>	Il n'y a pas de garderie.
<b>Prématernelles (3 et 4 ans)</b>	Il y a une prématernelle pour les enfants de 4 ans. Le programme est offert 5 demi-journées par semaine dans l'école. La prématernelle offre le programme de francisation <i>Paul et Suzanne</i> . L'école française <i>Les trois soleils</i> vient d'ouvrir ses portes en septembre 2001.
<b>Maternelles (5 ans)</b>	La maternelle est offerte à temps plein, mais l'après-midi les élèves sont jumelés avec les enfants de la prématernelle.
<b>Centres de ressources</b>	Cela n'existe pas.
<b>Groupes de jeux</b>	Cela n'existe pas.

## **Fiche synthèse : Analyse des principaux enjeux**

### **Le rôle limité du gouvernement fédéral**

La situation problématique d'un grand nombre de jeunes enfants canadiens et la question de la pauvreté chez les enfants requièrent une action politique de la part du gouvernement fédéral. La motion présentée par Ed Broadbent à la Chambre des Communes en 1989 avait pour objectif l'abolition de la pauvreté chez les enfants du Canada pour l'an 2000. Cette motion adoptée à l'unanimité par les députés a donné lieu à divers programmes mais dont les effets restent limités<sup>4</sup>. Le gouvernement fédéral n'a notamment pas encore mis en œuvre une politique nationale de services de garde, une mesure réclamée par un grand nombre de groupes de pression depuis de nombreuses années.

Le gouvernement fédéral peut difficilement agir directement dans les secteurs de l'éducation, des services sociaux, des services communautaires ou de la politique familiale car ce sont des champs de compétence provinciale et territoriale. L'intervention du gouvernement du Canada auprès de la petite enfance se fait en partie par le biais de la santé, un champ de compétence partagé. L'approche du gouvernement fédéral comprend :

- une meilleure coordination des politiques de la petite enfance à l'échelle nationale et l'appui aux nouveaux programmes provinciaux pour la petite enfance;
  - au moyen du Plan d'action national pour les enfants
- le développement de services destinés aux femmes enceintes et aux enfants à risque;
  - au moyen du Programme d'action communautaire pour les enfants
- la recherche appliquée pour des groupes cibles;
  - au moyen des Centres d'excellence pour le bien être des enfants.

Le Plan d'action national pour les enfants reflète la complexité du dossier de la petite enfance du point de vue des compétences et des pouvoirs fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Plan contribue une vision et un cadre d'action global pour la petite enfance. Les gouvernements provinciaux et territoriaux développent des programmes et des services qui se basent sur la vision et les objectifs du Plan, mais dont la mise en œuvre sur le terrain est parfois très différente d'une province à l'autre. Le gouvernement fédéral agit également par le biais des programmes de soutien financier aux familles, tels que la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Du point de vue des intervenants, chercheurs et organismes tels la CNPF ou la FCFA qui tentent de faire avancer le dossier au niveau national, il est difficile de faire de la représentation auprès du gouvernement fédéral car il n'y a pas d'interlocuteur « officiel » ou de ministère fédéral pour la petite enfance. Le dossier est partagé par de nombreux ministères et autres instances. Il est donc plus complexe de s'introduire dans le débat et de faire bouger l'appareil bureaucratique fédéral.

### **De nouvelles initiatives provinciales et territoriales**

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté et mis en œuvre des politiques intergouvernementales et intersectorielles sur les enfants et la famille. Dans plusieurs provinces, les

---

<sup>4</sup> Entre 1989 et 1999, 463 000 enfants au Canada sont devenus pauvres, soit une augmentation de 49%. En 1997, il y avait 1,4 million d'enfants pauvres au Canada. La réalité vécue par les enfants autochtones est particulièrement alarmante.

ministères de la santé, de l'éducation, des services sociaux et des services communautaires travaillent en concertation pour mieux coordonner les interventions touchant la petite enfance. Dans plusieurs cas, il existe une politique ou un plan d'action général incluant une vision, des résultats visés et un cadre d'orientation, qui parfois correspondent au Plan d'action national pour les enfants. Quelques gouvernements provinciaux ont mis sur pied une nouvelle structure gouvernementale pour mieux coordonner les services à la petite enfance et à la famille, par exemple le Secrétariat à la famille en Ontario. Les nouveaux programmes mis en œuvre par les provinces et les territoires visent de façon générale la prévention, l'appui aux parents, l'intervention auprès des enfants à risque, la lutte contre la violence familiale et l'augmentation ciblée des services de santé et d'éducation.

Malgré cela, aucune province n'offre un programme de services de garde ou d'éducation préscolaire universel et gratuit. Une exception ressort du tableau : les conseils scolaires de l'Ontario offrent la maternelle 4 ans à temps plein à tous les enfants et celle-ci est intégrée au système scolaire. Le financement alloué par le gouvernement ontarien ne couvre cependant l'offre de services à temps plein. Le Québec, qui ne fait pas partie de cette étude, demeure la seule province qui offre un programme de services de garde « presque » universel et gratuit<sup>5</sup>.

### **Des défis pour les communautés francophones**

Aucune province n'a adopté une politique spéciale destinée aux francophones. Les conseils scolaires, les fédérations de parents et les groupes communautaires doivent prendre l'initiative et développer des programmes pour les enfants francophones tels que des prématernelles, des garderies sans but lucratif, des centres de ressources pédagogiques, de la formation en francisation, etc.

Ces programmes ont et continuent d'atteindre les objectifs fixés, mais dans bien des cas, ils sont limités et ne répondent pas à l'ensemble des besoins de la communauté francophone. Dans plusieurs provinces, il y a un manque inquiétant de garderies et de prématernelles francophones. L'embauche d'éducatrices francophones qualifiées (c'est-à-dire diplômées en *Garde éducative à l'enfance*) demeure un casse-tête dans bon nombre de communautés, particulièrement dans l'ouest du pays. Il n'y a pas ou peu de services en français spécialisés (dépistage, formation des parents, services de santé, etc.) livrés par des professionnels francophones qualifiés. Selon Égéria Conseils, les 0-5 ans ne trouvent pas réponse à la majorité de leurs besoins même s'ils font l'objet d'une priorité dans le développement de programmes (*Égéria Conseils*, p.7). Deux problèmes fondamentaux sont le sous financement chronique et la pénurie de ressources humaines spécialisées. En région rurale ou éloignée, l'accès aux services est très difficile sinon impossible.

Les provinces mettent en œuvre des interventions pointues moins coûteuses que des programmes universels et gratuits, par exemple des programmes pour les enfants à risque, les enfants autochtones ou les enfants ayant des besoins spéciaux. L'Ontario donne la possibilité aux organismes communautaires de faire financer des projets innovateurs. Cette approche basée sur la compétition favorise les organismes déjà bien développés et ne permet pas le développement de programmes et de services à travers la province.

---

<sup>5</sup> Le nombre de places à \$5 par jour dans les Centres de la petite enfance augmente à chaque année et devrait un jour répondre à la demande.

Le dossier de la petite enfance est marqué à l'échelle nationale par une grande diversité et l'hétérogénéité des services. La réalité vécue par les familles varie d'une province à l'autre et d'une région à l'autre. Dans certaines provinces comme en Ontario, le dossier de la petite enfance a beaucoup évolué depuis les dernières années. Mais ailleurs comme en Saskatchewan, la situation semble bloquée, alors que la communauté avait beaucoup d'espoir en 2000 que les programmes préscolaires seraient intégrés au système scolaire.

Une tendance nationale est celle de passer de la maternelle à mi-temps à la maternelle à temps plein. Lentement, le nombre de services offerts à temps plein augmente, mais l'offre à temps partiel demeure une réalité, particulièrement dans les régions rurales. Ce n'est que depuis l'automne 2000 que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard finance la maternelle à mi-temps, la dernière province à le faire<sup>6</sup>.

Le terme « centres de la petite enfance » décrit des réalités différentes en Ontario, au Québec et au Manitoba. En Ontario, ce sont des nouveaux centres de services intégrés pour toute la famille alors qu'au Québec, ce sont essentiellement des services de garde (avec l'intention d'inclure des services pour les parents et la famille). C'est également le terme utilisé au Manitoba pour désigner une nouvelle initiative qui consiste en l'offre de services spécialisés pour les enfants dans les écoles françaises.

Un dossier fondamental qui évolue peu, et ce pour l'ensemble du pays, est celui des conditions de travail et du statut des éducatrices. La situation est alarmante mais ne semble pas monter dans l'agenda politique des provinces et territoires. Le besoin de formation initiale et de formation continue de la part des éducatrices est criant. En milieu minoritaire s'ajoutent les besoins de formation en francisation et de sensibilisation aux questions de la langue et de la culture. La profession doit être davantage valorisée par l'ensemble de la société canadienne. La terminologie est symptomatique du problème; l'on entend trop souvent le terme « gardienne » plutôt que celui d'« éducatrice ».

On note un écart entre le discours politique très favorable à la petite enfance et les actions concrètes des gouvernements pour faire avancer le dossier à une grande échelle. Si les gouvernements veulent sérieusement mettre en œuvre une politique favorisant le développement de tous les petits enfants, ils devront non seulement considérer l'offre de services de garde et éducatifs gratuits et universels, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des éducatrices incluant l'accès à la formation professionnelle. Tout ceci coûtera cher et le support politique devra augmenter de façon exponentielle pour qu'un jour les familles canadiennes puissent jouir de tels programmes et services.

---

<sup>6</sup> Le modèle choisi est unique au pays et demeure en marge du système public; la description du modèle de maternelle communautaire se retrouve dans la fiche de l'Île-du-Prince-Édouard aux pages 12-13.

## Bibliographie

Commissariat aux langues officielles. *Les langues officielles au Canada : faits et chiffres*.  
Ministères des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2001. Quatre fascicules :  
Atlantique  
Ontario  
Manitoba, Saskatchewan  
Alberta, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Yukon

Commission nationale des parents francophones. *Document de réflexion et ébauche d'un plan d'action sur le développement du préscolaire en milieu minoritaire. Revenir aux sources*.  
Document non publié. Mars 2000

Comité directeur francophone pour le développement de la petite enfance. *Rapport d'activités 2001-2002 et recommandations pour 2002-2003*. 27 mars 2002.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. *Grandir en français, utopie ou réalité? L'accessibilité des services à la jeunesse dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Rapport d'une étude préliminaire et démarche de sensibilisation au Plan d'action national pour les enfants*. 2000.

Gilbert, Anne et Ayari, Leila. *À l'école, dès les premières années. Un modèle d'éducation à la petite enfance pour les conseils scolaires de langue française de l'Ontario*. Rapport de recherche préparé pour les Conseils scolaires de langue française de l'Ontario. Janvier 2000.

Gouvernement du Canada. *Plan d'action national pour les enfants. Élaboration d'une vision commune*. Mai 1999.

Gouvernement du Canada. *Plan d'action national pour les enfants. La mesure du bien-être des enfants et l'évolution des progrès. Document de discussion supplémentaire*. Mai 1999.

Norrie McCain, Margaret et Mustard, Fraser coprésidents. *Inverser la véritable fuite des cerveaux. Étude sur la petite enfance. Rapport final*. Avril 1999. Secrétariat à l'enfance. Gouvernement de l'Ontario.

## **Liste des personnes ressource**

Les personnes suivantes ont été consultées lors de la préparation de ce *Portrait national des services à la petite enfance*. Elles ont complété, vérifié et validé l'information contenue dans les fiches provinciales. Nous les remercions de leur collaboration et nous apprécions leur expertise dans ce dossier. Nous avons également trouvé de l'information sur les sites des ministères de l'éducation et les sites des conseils scolaires francophones.

### ***Terre-Neuve-et-Labrador***

Danielle Savard, Directrice générale,  
Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador

M. Saulnier, Directeur de l'éducation,  
Conseil scolaire francophone provincial

### ***Île-du-Prince-Édouard***

Nicole Drouin, Directrice générale,  
Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard

Claire Girard, Conseillère pédagogique pour la maternelle en français,  
Ministère de l'éducation de l'Île-du-Prince-Édouard

### ***Nouvelle-Écosse***

Marie-Claude Rioux, Directrice générale,  
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse

### ***Nouveau-Brunswick***

Céline Cormier, Coordonnatrice régionale,  
Services à la petite enfance, ministère des Services familiaux et communautaires

Adèle David, Coordonnatrice pour la petite enfance,  
Commission nationale des parents francophones

### ***Ontario***

Marielyne Dion,  
Association des Éducatrices et Éducateurs francophones des services à l'enfance de l'Ontario

Diane Ellis, Présidente,  
Parents partenaires en éducation

M. Robineau,  
Conseil scolaire public du Nord-est de l'Ontario

***Manitoba***

Georgette Dupuis, Responsable de la petite enfance,  
Division scolaire franco-manitobaine

***Saskatchewan***

Denise Lawson, Coordonnatrice à la petite enfance,  
Division scolaire francophone

***Alberta***

Richard Vaillancourt, Directeur général,  
Fédération des parents francophones de l'Alberta

***Colombie-Britannique***

Marc Gignac, Directeur du développement stratégique,  
Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique

Marie-Andrée Asselin, Directrice administrative,  
Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique